AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 8 mai 2018, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, le premier projet de résolution autorisant la transformation et l'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal, situé au 1400, rue Saint-Urbain, et ce, en dérogation au *Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du Musée d'art contemporain dans le quadrilatère délimité par le boulevard De Maisonneuve et les rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain (6764, modifié)* - pp 380 (dossier 1180867003);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 30 mai 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

Le projet ne contient pas une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie